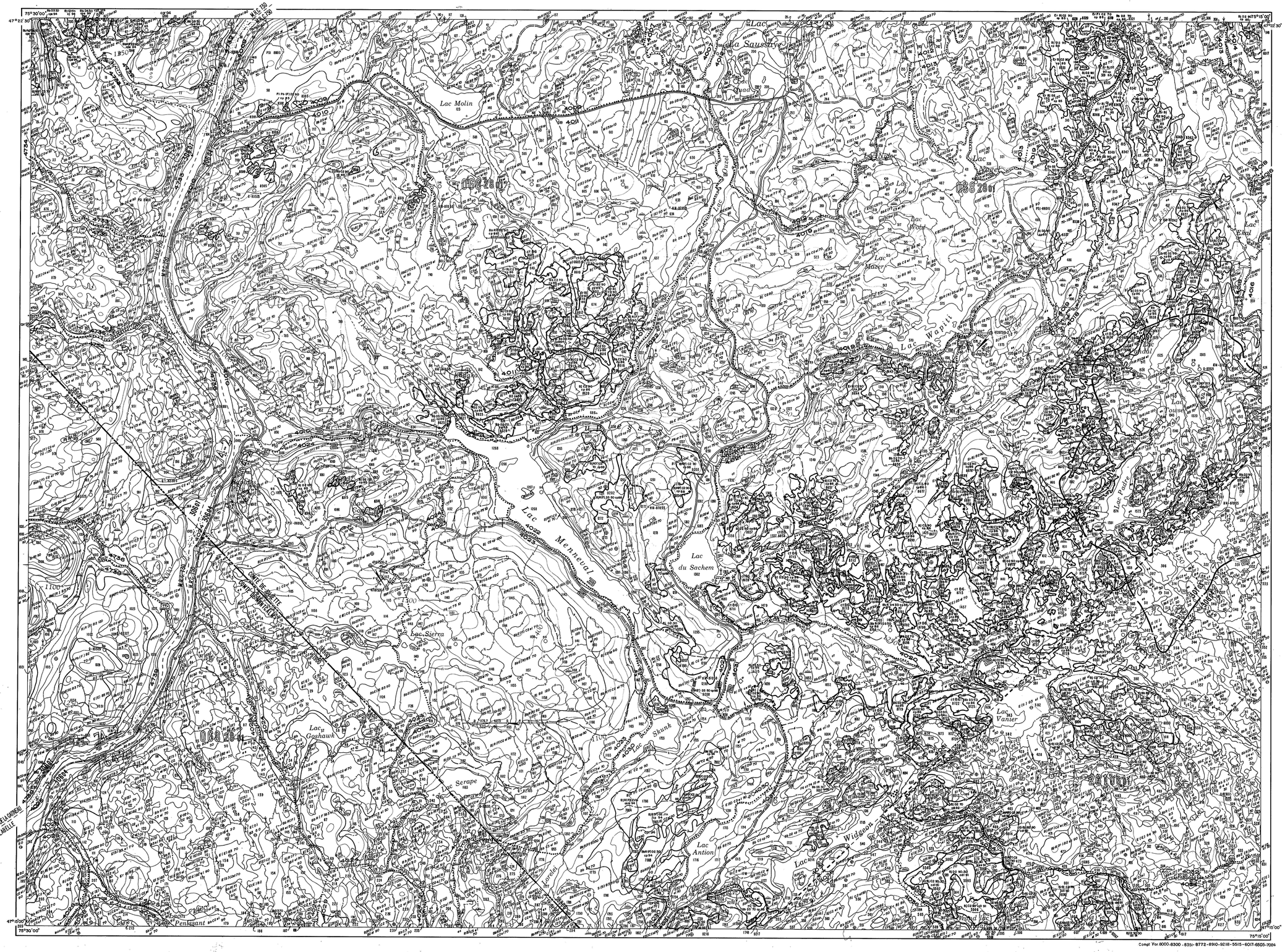

Compil For 8000-8300 - 8351- 8772 - 8910 - 9218 - 5515 - 6017 - 6505 - 7084

À jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpt
Coupe progressive de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... cps
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à blanc ..... cb
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... cdl
Coupe de jardinage ..... cj
Reboisement (brûlé ou à plat) ..... brb
Plantation à racines nues ..... pn
Plantation de boutures ..... pb
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Fauche commerciale ..... fc
Récolte dans les matières boisées (extérieur libres) ..... rc

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et des origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— — (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à pin blanc (pinèdes)	R (PB)
Pessière	S
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)
— — (aucune essence compagne prédominante)	S (E)
— — à thuya (cédre)	S (TO)
— — à mélèze	S (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à sapin et/ou épinette	S (SE)
— — plantation d'épinette blanche	S (PB)
— — plantation d'épinette de Norvège	S (PN)
— — plantation d'épinette noire	S (PE)
— — à pin rouge	S (PR)
Sapinière	S
— — (le sapin et/ou l'épin blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — (aucune essence compagne prédominante)	S (S)
— — à thuya (cédre)	S (TO)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à peuplier	S (PE)
— — à bouleau jaune	S (BJ)
— — (plantation)	S (P)
Pinède à pin blanc	P
— — (le pin blanc occupant plus de 75% de la portée résineuse)	P (B)
— — (aucune essence compagne prédominante)	P (B)
— — avec thuya (cédre)	P (TO)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — avec mélèze	P (L)
— — avec pin rouge	P (PR)
— — avec pin gris	P (PG)
— — avec peuplier	P (PE)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — (plantation)	P (P)
Pinède à pin rouge	P
— — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	P (R)
— — (aucune essence compagne prédominante)	P (R)
— — avec thuya (cédre)	P (TO)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — avec mélèze	P (L)
— — avec pin blanc	P (PB)
— — avec pruche	P (PU)
— — (plantation)	P (P)
Pinède à pin gris	P
— — (le pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse)	P (G)
— — (aucune essence compagne prédominante)	P (G)
— — avec thuya (cédre)	P (TO)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — avec mélèze	P (L)
— — avec pin rouge	P (PR)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — avec pruche	P (PU)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — Plantation de pin sylvestre	P (P)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (O)
— — (aucune essence compagne prédominante)	C (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C (P)
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (PU)
— — (aucune essence compagne prédominante)	Pu (PU)
— — à thuya (cédre)	Pu (CC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (PB)
— — à pin rouge	Pu (PR)
— — à pin gris	Pu (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (PU)
— — Plantation de pruche	Pu (P)
MÉLÈZIN	Ne
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Ne (NE)
— — (aucune essence compagne prédominante)	Ne (NE)
— — à thuya (cédre)	Ne (CC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Ne (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Ne (PB)
— — à pin gris	Ne (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Ne (S)
— — à pruche	Ne (PU)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Ne (S)
— — (plantation de mélèzes européen)	Ne (L)
— — (plantation de mélèzes hybrides)	Ne (L)
— — (plantation de mélèzes larices)	Ne (L)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	FI PG	FI (PG)
— — — — avec pin blanc	FI PB	FI (PB)
— — — — avec pin rouge	FI PR	FI (PR)
— — — — avec mélèze	FI L	FI (L)
— — — — avec sapin	FI S	FI (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	FI E	FI (E)
Bouleau à bouleau blancs avec sapin	BB S	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB (E)
— — — — avec pin blanc	BB PB	BB (PB)
— — — — avec pin rouge	BB PR	BB (PR)
— — — — avec pin gris	BB PG	BB (PG)
Bouleau à bouleau jaunes avec pin blanc	BJ PB	BJ (PB)
— — — — avec pin rouge	BJ PR	BJ (PR)
— — — — avec résineux	BJ R	BJ (R)
Peuplieres avec sapin	PE S	PE (S)
— — avec épinette	PE E	PE (E)
— — avec pin blanc	PE PB	PE (PB)
— — avec pin rouge	PE PR	PE (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	PE E	PE (E)
Cédrière rouge résineuse	Cedr	Cedr (R)
Cédrière résineuse	C R	C (R)
Cédrière à sapin	C S	C (S)
— — à pin rouge	C PR	C (PR)
Mélanges à feuillus tolérants	M FI	M (FI)
— — — sur station humide	M FI h	M (FI) (h)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F I
— — d'essences tolérantes	F T
— — sur station humide	F h
— — (plantation)	F P
Bouleau à bouleaux blancs	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peuplieres	Peupl
Cédrière rouge	C R
Érablière	Erable
— — à bouleaux blancs	E BB
— — à bouleaux jaunes	E BJ
— — à peuplier	E PE
— — à feuillus d'essences intolérantes	E FI
— — à feuillus d'essences tolérantes	E FT
Plantation d'érable à sucre	E S
— — à bouleaux jaune	BJ E
— — à peuplier	PE E
— — de peuplier hybride	PE H

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	Aul

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Bâtiment	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle dans bouleaux blancs	cbb
Chablis partiel	ch
Chablis partiel	chp
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Cédrière sénile	cs
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
20 "	31-60 "
30 "	61-80 "
40 "	81-120 "
120 "	121 et plus "

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT JARDINÉE

Jeune (jeune indépendant): Peuplé dominance de feuillus tolérants, conjoint des tiges entre 0 et 70 cm.
Mature (mature indépendant): Peuplé dominance de feuillus tolérants, conjoint des tiges entre 70 et 90 cm.
Vieux (vieux indépendant): Peuplé dominance de feuillus tolérants, conjoint des tiges entre 90 et 120 cm.
Autres peuplements: conjoint des tiges sur plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0-5 50%	ovcun
Modérée	6-5 50%	7
Forte	46-5 50%	8
Abrupte	51% et plus	9
Superficie minimale de pentes:	> 2 %	

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6 E 3 C 3 S 0 ⊖ 6
- 6 — défoliation
- C — classe de pente
- 3 — classe d'âge
- S — perturbation
- 0 — classe de hauteur
- 3 — classe de densité
- C — sous group. d'essences
- S — groupement d'essences

R C 5 c 6 B 0 1
- 1 — classe de pente
- B — classe d'âge
- 0 — origine de l'origine
- 6 — classe de hauteur
- c — classe de densité
- 5 — type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	10m	11m	12m	13m	14m	4m
	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A 3	A 4	A 5	6
B 50%	B1	B2	B 3	B 4	B 5	6
C 50%	C1	C2	C 3	C 4	C 5	6
D 25%	D1		D2	D 3	D 4	D 5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. Dryade Consultants en environnement
SIGNATURE: Yves Blais

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: JULIEN RIVEST
SIGNATURE: Julien Rivest

Carte forestière: Photographie aérienne: 1982-1983; Année de publication: 1983-1984; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7 *
Unité de gestion: 74 -
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 1 *
Mode de tenure ou de gestion: 261 06 01
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 30703 *
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée: 731
Municipalité: 58900 *
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4024 *
Région écologique: 7a2
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 750 ANTOINE LABELLE *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 /2/83 +5/12/83
Déclinaison magnétique : 15 ° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-0-12 S.E.	31-0-11 S.O. S.E.	31-0-10 S.O.
31-0-5 N.E. S.E.	31-0-6 N.O. N.E. S.O. S.E.	31-0-7 N.O. S.O.
31-0-4 N.E.	31-0-3 N.O. N.E.	31-0-2 N.O.

31 0/6 S. O.

2